

# Pêche sportive au Québec

## Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

## Périodes, limites et exceptions de la zone

### Zone 24

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Corégones, esturgeon jaune, meuniers, lotte, laquaiche argentée et laquaiche aux yeux d'or	<b>Pêche interdite</b>			
1er juin 2021 au 6 septembre 2021	Brochets	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles chevalier	5		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles de fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	4		Pêche à la ligne seulement	
	Saumon atlantique	1 petit		Pêche à la ligne seulement	Ailleurs que dans les rivières à saumon. Permis de pêche au saumon obligatoire. Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Touladi, moulac et lacmou	3 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	Aucune limite		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

## Plans d'eau – Exceptions réglementaires

**Rivière de Pas - la partie de cette rivière comprise dans la zone 24 entre les points 55°49'13" N., 65°03'13" O. et 55°28'30" N., 65°07'00" O.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Corégones, esturgeon jaune, meuniers, lotte, laquaiche argentée et laquaiche aux yeux d'or	Pêche interdite			
1er juin 2021 au 15 août 2021	Brochets	10 en tout		Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Omble chevalier	5		Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Omble de fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Touladi, moulac et lacmou	3 en tout		Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Autres espèces	Aucune limite		Pêche à la ligne ou à la mouche	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
1er juin 2021 au 6 septembre 2021	Brochets	10 en tout		Pêche à la mouche seulement	
	Omble de fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la mouche seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	3 en tout		Pêche à la mouche seulement	
	Autres espèces	Aucune limite		Pêche à la mouche seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
1er juin 2021 au 30 septembre 2021	Omble chevalier	5		Pêche à la mouche seulement	
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la mouche seulement	

**Rivière George - la partie de cette rivière comprise dans la zone 24 entre une ligne reliant les points 56°32'07" N., 64°43'58" O. et 56°30'57" N., 64°45'41" O. et une ligne reliant les points 56°02'08" N., 64°44'28" O. et 56°01'52" N., 64°44'54" O.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Corégones, esturgeon jaune, meuniers, lotte, laquaiche argentée et laquaiche aux yeux d'or	Pêche interdite			
1er juin 2021 au 15 août 2021	Brochets	10 en tout		Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Omble chevalier	5		Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Omble de fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Touladi, moulac et lacmou	3 en tout		Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Autres espèces	Aucune limite		Pêche à la ligne ou à la mouche	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
1er juin 2021 au 6 septembre 2021	Brochets	10 en tout		Pêche à la mouche seulement	
	Omble de fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la mouche seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	3 en tout		Pêche à la mouche seulement	
	Autres espèces	Aucune limite		Pêche à la mouche seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
1er juin 2021 au 30 septembre 2021	Omble chevalier	5		Pêche à la mouche seulement	
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la mouche seulement	